

# Négociations avec le Conseil du Trésor 2021 : Revendications salariales des TC



Public Service Alliance of Canada  
Alliance de la Fonction publique du Canada

Améliorations proposées par l'équipe de négo, dans l'ordre qui suit.

1<sup>re</sup> année (22 juin 2021)

1. Indemnités : leur portée sera élargie; elles seront ajoutées au salaire et assujetties à toutes les augmentations économiques futures.
2. Restructuration de la grille salariale : un échelon supérieur sera ajouté à toutes les échelles salariales; l'échelon inférieur sera supprimé et tous les membres seront déplacés un échelon à la hausse (4 %).
3. Indemnités professionnelles : elles seront créées ou accordées en fonction de la nouvelle grille salariale (voir les pages suivantes) et seront assujetties à toutes les augmentations économiques futures.
4. L'augmentation économique sera de 4.5 %

2<sup>e</sup> année (22 juin 2022)

L'augmentation économique sera de 4.5%

3<sup>e</sup> année (22 juin 2023)

L'augmentation économique sera de 4.5%

## Comparaison des salaires

Une étude sur la rémunération commandée par l'AFPC en 2015 montre que les salaires des TC sont en moyenne inférieurs à ceux des comparateurs.

De plus, certains salaires du groupe TC sont en moyenne inférieurs à ceux de groupes comparateurs de la fonction publique.

## Détermination des indemnités

### Considérations relatives aux indemnités professionnelles :

- a. l'écart salarial du groupe;
- b. les indemnités déjà négociées et ajoutées au salaire, le cas échéant;
- c. tout autre facteur (tel qu'indiqué).

*Les indemnités sont annuelles et seront ajoutées au salaire. Les appendices cités sont ceux de la convention collective actuelle des TC.*

Tenez-vous au courant en consultant [syndicatafpc.ca/tc](http://syndicatafpc.ca/tc).

# Groupe TC du Conseil du Trésor : nouvelle grille salariale et indemnités des groupes professionnels

Groupes	Nouvelle grille salariale	Nouvelle indemnité : ajoutée à l'existante (conformément à l'appendice), puis ajoutée au salaire	Appendice
Inspecteurs des transports, Transports Canada ou Bureau de la sécurité des transports	4%	<p>TI – Aviation (y compris ISAC-SST, aérodromes et sécurité aérienne) : de <b>TI-05</b> à <b>TI-08</b> = augmentation salariale de 20,24 %</p> <p>TI – Marine (y compris la sûreté maritime) : de <b>TI-05</b> à <b>TI-08</b> = augmentation salariale de 20,24 %</p> <p>TI-Rail, sécurité ferroviaire, TMD et toute autre spécialité à Transports Canada ou au BST : intégré à la partie Rail de l'appendice A-1 = augmentation salariale de 20,24 %</p> <p>Ajouter le MDN à la liste des ministères admissibles en vertu de l'appendice A-1</p>	A-1
Techniciens d'entretien d'aéronef	4%	<b>TEA de la base d'un seul homme</b> : 6 000 \$ ajouté au salaire	R
EG et TI, installation de maintenance des flottes du MDN, chantier naval d'un entrepreneur ou installation d'entretien de niveau 3e et 4e ligne	4%	Ajouter l'indemnité existante (2 500 \$) au salaire et l'accorder aussi aux membres qui travaillent dans le chantier naval d'un entrepreneur et aux gestionnaires du cycle de vie du matériel du MDN	BB
Agents des affaires du travail	4%	Ajouter l'indemnité existante (3 534 \$) au salaire; nouvelle indemnité pour les <b>TI-05</b> et <b>TI-06</b> : 6,3 % du salaire	DD
TI à Mesures Canada	4%	Ajouter l'indemnité existante (3 534 \$) au salaire; nouvelle indemnité pour les <b>TI-03</b> à <b>TI-07</b> : 15,44 % du salaire	EE
Coordination de la recherche et du sauvetage et autres postes de la Garde côtière canadienne	4%	<p>Ajouter l'indemnité existante (5 354 \$) au salaire et l'augmenter de 10 % du salaire</p> <p>Élargir la portée de l'appendice pour inclure les agents du Programme de déglacage (<b>GT-05</b>), les officiers des COU/COR (<b>GT-05</b>) et les surintendants adjoints possédant un certificat de navigation (<b>GT-06</b>)</p> <p>Élargir la portée de l'indemnité pour les membres travaillant sur un aéroglisseur pour inclure ceux qui possèdent une licence de TEA</p>	CC
Groupes de la Garde côtière canadienne qui travaillent sur terre	4%	<p>Ajouter les indemnités actuelles au salaire; inclure les <b>EG-08</b></p> <p>Augmenter les indemnités mensuelles additionnelles ajoutées au salaire : <b>EG-06</b> 635 \$; <b>EG-07</b> 765 \$; <b>EG-08</b> 1 239 \$; <b>GT-06</b> 490 \$; <b>GT-07</b> 172 \$; <b>GT-08</b> 140 \$</p>	W

# Groupe TC du Conseil du Trésor : nouvelle grille salariale et indemnités des groupes professionnels

Groupes	Nouvelle grille salariale	Nouvelle indemnité : ajoutée à l'existante (conformément à l'appendice), puis ajoutée au salaire	Appendice
Agents des pêches, de l'application de la loi en environnement et de la faune	4%	Ajouter les indemnités actuelles au salaire; nouvelles indemnités GT-02 à GT-04 : 17,7 % du salaire GT-05 à GT-07 : 14,4 % du salaire	C Z AA
Commission canadienne des grains	4%	Ajouter les indemnités de la note sur la rémunération no 4 (2 000 \$ annuellement) au salaire et appliquer à tous les PI, peu importe leur emplacement; appliquer toute augmentation de l'appendice EE aux TI; supprimer les échelons 1 et 2 de l'échelle salariale PI-CGC-01	A
EG de la Direction – Navigabilité aérienne et soutien technique (DNAST) du MDN	4%	Nouvelle indemnité annuelle; parité avec les taux des TI-aviation	
EG à l'hôpital de Percy Moore et de Norway House	4%	Nouvelle indemnité annuelle après l'ajout au salaire de l'indemnité actuelle de 5 000 \$ : techniciens en laboratoire (15 000 \$) et techniciens en radioscopie (15 000 \$)	X
Techniciens de munitions	4%	Nouvelle indemnité annuelle pour les GT : 16,07 % du salaire	
Programme de mise en valeur des salmonidés	4%	Nouvelle indemnité annuelle de 3 000 \$ pour les GT-02 à GT-06 et les EG-02 à EG-05 : écloseries, aquaculture et évaluation des stocks	
<b>Autres revendications pécuniaires</b>			
Intervention environnementale, recherche et sauvetage, Garde côtière canadienne	4%	Imposition de limites à la durée des interventions sur le terrain; amélioration des dispositions sur les périodes de repos	
Techniciens d'entretien d'aéronef	4%	Augmentation de la prime de vol à 30 \$ l'heure et de la prime pour essai en vol à 45 \$ l'heure; fonctions à bord d'un navire ou en mission spéciale : 40 heures au tarif double	R
Prime de vol	4%	30 \$ l'heure de vol pour les personnes dont le travail doit être effectué à bord d'un aéronef	
Essais en mer	4%	Parité avec le groupe EL pour les personnes qui travaillent à bord d'un navire	L